



VERVIERS

ENVIRONNEMENT | PROPRETÉ PUBLIQUE

## PERMIS D'ENVIRONNEMENT

### AVIS

Verviers, le 22 avril 2021  
(date d'affichage de l'avis)

Le Collège communal porte à la connaissance du public, en exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement tel que modifié (M.B. 08/06/1999), qu'il a délivré, en séance du 15 avril 2021,

à Monsieur BOULANGER Alain domicilié Route de la Ferme Modèle 80 à 4800 VERVIERS

le permis d'environnement pour exploiter un élevage de vaches laitières Route de la Ferme Modèle 80 à 4800 VERVIERS.

**les intéressés peuvent prendre connaissance**, dès l'affichage de l'avis **jusqu'au 12 mai 2021, du texte de l'arrêté** dans les bureaux de l'Administration communale, **Service Environnement, Pont de Sommeville 2, à VERVIERS**, le lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et le jeudi de 13h30 à 16h30, ainsi qu'au **Département technique de la Gestion du Territoire, Pont de Sommeville 2 (2<sup>ème</sup> étage) à VERVIERS**, les mardis 27/04, 04/05 et 11/05/2021 de 16h30 à 20h00.

La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Environnement (087/327.558).

Ils peuvent interjeter appel auprès du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité à l'adresse suivante : Service public de Wallonie c/o Direction Générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 NAMUR, par lettre recommandée dans les délais et formes prévus à l'article 40 et suivants du décret précité.

Un droit d'accès au dossier dans les services de l'autorité compétente est ouvert à toute personne dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991, tel que modifié par le titre 1<sup>er</sup> de la partie III du Livre 1<sup>er</sup> du Code du droit de l'environnement concernant l'information, la sensibilisation et la participation du public en matière d'environnement.

PAR LE COLLEGE

Par ordonnance :  
La Directrice générale  
faisant fonction,

Muriel KNUBBEN



Pour la Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

Jean-François CHEFNEUX